

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 21
Votants 27
Date de convocation 15/10/2024

PROCÈS VERBAL
Séance du Conseil municipal

22 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	A	DAVID Marie-Laure	A	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	A	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUOE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louise	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique Cailly à Florence Beaussier, Marie-Laure David à Édith Besnard, Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Évelyne Groussard-Hubert à Yveline Jarry, Patrick Hergault à Jean-Pierre Anger, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Madame le Maire ouvre la séance.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal a choisi Frédérique Roullier pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2024

Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à formuler leurs observations sur le procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal du 9 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Décision du Maire – Droit de préemption

Conformément aux dispositions de la délégation du pouvoir octroyé par délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT, Madame le Maire a pris une décision pour exercer le droit de préemption au nom de la commune :

- Sur un bien situé 87 Grande Rue – Tinchebray - cadastré 486 AD 49 et AD 50 d'une superficie totale de 200 m², afin de créer un accès à l'arrière des magasins et une extension du parking près de la Poste.

La commune a acquis ce bien au prix indiqué sur la déclaration d'intention d'aliéner soit 105 000 €.

Le Conseil municipal,

- Prend acte de cette décision.

4. Tinchebray – Frênes – Rapports GRDF

Madame le Maire a reçu de GRDF le compte rendu d'activités 2023 de concession de distribution du gaz sur Tinchebray et sur Frênes.

Christophe Lecordier présente ce dossier.

Il informe que les contrats de concession de Frênes et de Tinchebray Bocage sont entrés en vigueur en 2020 pour se terminer en 2030. Le taux de satisfaction de la clientèle est de 94.3 %. Aucun incident à noter sur les conduites d'une longueur de 2 884 mètres sur la commune de Frênes. En ce qui concerne les 14 km de conduites de Tinchebray Bocage comptabilisant 282 compteurs domestiques actifs, 7 clients du secteur industrie et 32 clients du secteur tertiaire, il est dénombré 2 incidents et 3 interventions de sécurité gaz sur 10 GWhs de gaz acheminé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Emet un avis favorable sur les rapports du service de distribution du gaz sur les communes déléguées de Tinchebray et de Frênes.

5. Rapport d'activités du TE 61

Madame le Maire donne la parole à Benoît Rault, Vice-président au TE 61, pour la présentation du rapport d'activités du TE 61.

Il rappelle que le Territoire d'Énergie de l'Orne (TE 61) est un syndicat mixte propriétaire des réseaux électriques. Ce syndicat réalise l'enfouissement des réseaux, la sécurisation des lignes basse tension et a participé à l'effacement de réseau et à son extension sur Tinchebray pour un montant de 200 000 € dont 50 % pris en charge par le TE 61.

De plus, en ce qui concerne la compétence mobilité, 236 points de recharge de véhicules ont été installés dans l'Orne.

En 2023, 241 chantiers ont été étudiés et réalisés pour une valeur financière de plus de 14 millions d'euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le rapport d'activités 2023 du TE 61.

6. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau - 2023

Madame le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier pour présenter ce dossier.

Le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, à la Communauté de communes, compétente dans le domaine de la gestion de l'Eau potable, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Christophe Lecordier présente les principaux indicateurs des rapports de l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray, à savoir que l'on dénombre 4 007 abonnés en 2023 soit 0.5 % de plus par rapport à l'an passé. Les travaux prévus concernent la sécurisation à Chanu et la canalisation au lieu-dit « les hauts champs » à Tinchebray.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le rapport 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable de l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray.

7. Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Assainissements collectif et non collectif 2023

Madame le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier pour présenter ce dossier.

Le code général des collectivités territoriales, de par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, impose à la Communauté de communes de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif et de l'assainissement collectif, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Christophe Lecordier présente d'une part, les principaux indicateurs du rapport de l'assainissement non collectif et informe qu'il y a 4 338 installations répertoriées, et d'autre part, les principaux indicateurs des rapports de l'assainissement collectif concernant 4 673 logements raccordés.

Il rend compte des travaux sur le réseau de la commune de Chanu, le curage de la lagune à Lonlay l'Abbaye et annonce qu'un diagnostic est en cours sur Tinchebray, lequel engendrera très probablement des travaux. Madame le Maire remercie Christophe Lecordier pour le travail accompli.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de Domfront-Tinchebray Interco de l'année 2023,
- Approuve le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif de Tinchebray Bocage – Champsecret – St Pierre d'Entremont de l'année 2023.

8. Convention Centre de Gestion – Prestation de paie – Indemnités des élus

Madame le Maire expose qu'un service mutualisé au sein de la Communauté de communes réalise la paie des élus percevant des indemnités de fonction. La commune rembourse chaque mois la Communauté de communes.

Suite à la remarque de la Chambre Régionale des Comptes notifiant que le Président de la Communauté de Communes signe le bordereau de versement des indemnités des élus communaux, Madame le Maire propose de confier la réalisation des 25 bulletins d'indemnités d'élus au Centre de Gestion de l'Orne, via le service « Paie à façon ».

La prestation sera facturée 250 € /an, puis 9 € /bulletin /mois, ce qui fait un total de prestation à 2 950 € /an.

La convention est conclue pour un an renouvelable par tacite reconduction, avec la possibilité de résilier en respectant un préavis de 3 mois.

Madame le Maire informe que les communes de St Quentin les Chardonnets, Moncy et le Ménil-Giboult vont entreprendre la même démarche.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention « paie à façon » avec le Centre de Gestion de l'Orne pour la réalisation des indemnités des élus de la commune de Tinchebray Bocage.

9. Tinchebray – Loyer des micro-crèches

Depuis le 26 août 2024, les 2 micro-crèches de Tinchebray (Récréa 9 et Les Petits Lutins) sont regroupées dans les locaux de l'école maternelle de Tinchebray.

La gestion de ces 2 micro-crèches, de la compétence de la Communauté de communes, est confiée à la Ligue de l'Enseignement.

Pour rappel, la commune propriétaire des locaux, a effectué les travaux intérieurs et la Communauté de communes a acheté le mobilier pour l'aménagement intérieur.

Il reste l'aménagement de l'extérieur. La Caf a voté une subvention de 30 072 € pour ces travaux soit une subvention de 50 % du coût des travaux.

Madame le Maire suggère d'harmoniser les loyers entre les micro-crèches implantées sur le territoire de Domfront-Tinchebray interco et propose de fixer le loyer mensuel à 200 € pour chaque micro-crèche.

Les charges sont évaluées à 50 € / mois et par micro-crèche, la nécessité d'une estimation étant justifiée par le fait que les compteurs eau, électricité sont communs avec ceux de l'école maternelle.

Magalie Loivet dit que la micro-crèche ne payait pas de loyer à la résidence des Pommiers où elle était située auparavant. Madame le Maire répond que le loyer avait été supprimé car la Ligue de l'Enseignement était en difficulté financière. Benoît Rault s'interroge sur l'estimation des charges. Josette Porquet informe que les charges de la micro-crèche « les petits lutins » étaient établies sur une base de 49 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le loyer de chacune des micro-crèches à 200 € / mois et 50 € / mois de charges par micro-crèche à compter du 1^{er} novembre 2024. Ce loyer et ces charges seront révisés chaque année à la date d'échéance en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers.

10. Saint Cornier des Landes - Bail commerce/logement

Lors du Conseil municipal en date du 11 avril 2024, le loyer pour le commerce dénommé « la chocolaterie de Lisa » a été fixé à 450 € / mois HT pour le logement et le commerce. Il y a lieu de distinguer le loyer du commerce de celui du logement.

Madame le Maire propose de fixer le loyer de :

- la partie commerciale à 300,00 € auquel il faut ajouter la TVA en vigueur,
- la partie habitation à 150,00 €.

Suivant le bail signé le 1^{er} aout 2024, entre les parties, Josette Porquet propose de ne pas modifier les conditions, à savoir :

- Pas de révision de loyer,
- Taxes foncières et taxes ordures ménagères à la charge du locataire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le loyer à 150 € sur la partie logement et 300 € HT sur la partie commerce,
- Dit que les autres conditions sont inchangées comme le stipule le bail signé entre les parties, le 1^{er} aout 2024.

11. Tinchebray Bocage - Décision Modificative n° 4

Madame le Maire propose de voter la décision modificative suivante, portant principalement sur l'inscription des crédits supplémentaires sur l'école et le commerce de Saint Cornier, l'effacement des réseaux rue de Vire, la borne pour l'aire de camping-car, le remboursement de charges de personnel de la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco....

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
023	Virement à la section investissement	67 700,00	777	Amortissements Subvention	2 000,00
6216	Remboursement frais personnel CDC	220 000,00			
615221	Entretien et réparation sur bâtiments publics	20 000,00			
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	5 200,00			
65888	Autres charges diverses	- 310 900,00			
Total dépenses		2 000,00	Total recettes		2 000,00
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
4003	21321 Ecole - Saint Cornier des Landes	12 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	67 700,00
1018	21538 Eclairage Public Luminaires - Beauchêne	1 500,00			
6156	21318 Travaux Régie : Vestiaires Salle Tennis de Table - Tinchebray	8 400,00			
6107	21318 Réfection Porte Entrée- Musée- Prison Royale - Tinchebray	2 500,00			
5004	21311 Mairie - Store + tablette- Saint Jean des Bois	1 000,00			
6057	Borne aire camping-car - Tinchebray	20 000,00			
4022	21321 Commerce Rue d'Yvrandes - Saint Cornier des Landes	3 000,00			
6240	2315 Effacement de réseaux Rue de Vire - Tinchebray	12 000,00			
9010	Broyeur - Tinchebray Bocage	5 300,00			
	13911 Amortissements subventions	2 000,00			
Total dépenses		67 700,00	Total recettes		67 700,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision telle que présentée.

12. Tinchebray bocage – Aire de camping-car – Subvention département

Madame le Maire informe que la borne d'aire de camping-car installée au champ de foire à Tinchebray n'est plus fonctionnelle.

Cette borne est utilisée tout au long de l'année surtout par des personnes ne résidant pas à Tinchebray Bocage.

Josette Porquet propose d'investir dans une nouvelle borne et de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental.

Le coût de cet investissement est estimé à 12 839 € HT correspondant au démontage et à l'installation d'une nouvelle borne.

Magalie Loivet et Benoît Rault souhaitent avoir des renseignements sur la tarification de ce service mis à disposition. Daniel Decosse dit que le tarif est défini par la collectivité en ce qui concerne l'eau et l'électricité.

Le Conseil municipal se prononcera plus tard sur les tarifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'installation d'une nouvelle borne pour camping-car,
- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental pour cet investissement.

13. Larchamp – Acquisition terrain

Madame le Maire laisse la parole à Éric Leroy, Maire délégué de Larchamp.

La commune déléguée de Larchamp souhaite acquérir 2 parcelles de terrain à construire au sein du bourg.

Il s'agit de la parcelle cadastrée 223 B 173 pour une superficie de 5 250 m² et une partie de la parcelle 223 B 172 pour une superficie de 4 810 m² appartenant aux Consorts SALLOT, au prix de 4 € / m².

Magalie Loivet demande si l'objectif de ces achats de terrain, situés pour l'un sur la route de Saint Cornier et l'autre à la sortie du bourg, est de faire une division de parcelles pour les revendre.

Éric Leroy dit que des certificats d'urbanisme provisoires ont été demandés pour définir des parcelles constructibles entre 400 et 700 m² et annonce que les réseaux sont à proximité des parcelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de faire l'acquisition du terrain à construire cadastré 223 B 173 d'une superficie de 5 250 m² et une partie de la parcelle cadastrée 223 B 172 pour une superficie d'environ 4 810 m² auprès des Consorts SALLOT,
- Décide que le prix fixé est de 4 € / m²,
- Dit que les frais d'actes seront à la charge de la commune,
- Dit que les frais de bornage seront à la charge des vendeurs,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte et toutes les pièces afférentes à ce dossier auprès de l'Office notarial de Junon à Tinchebray.

14. Débat d'orientation budgétaire – DOB 2025

Madame le Maire précise que la taille de la commune de Tinchebray Bocage impose un débat d'orientation budgétaire au sein du Conseil municipal.

Elle propose de faire un point sur les grandes lignes qui seront présentées au vote du budget primitif 2025 selon le document présenté.

Pour information, les orientations du budget 2025 vont s'appuyer quasi uniquement sur les dossiers lancés en 2024 et non terminés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025.

17. Divers

Calendrier des prochaines manifestations :

☞ 11 novembre	Cérémonie - messe à Montsecret et repas des aînés
☞ 6 & 7 décembre	Téléthon Tinchebray
☞ 12 décembre	Goûter de Noël pour les aînés.

Concerts - spectacles :

◇ 14 novembre	Ycare
◇ 7 décembre	Sheila
◇ 1 ^{er} février	Jenifer
◇ 7 mars	Kheiron (humoriste)
◇ 6 mai	Hélène de la Star Académie.

La séance est close par Madame le Maire à 21 h 15.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

F. ROULLIER

J. PORQUET



